

COMMUNIQUE DE TUNINVEST SICAR*

«Tuninvest SICAR informe ses actionnaires que suite au contrôle fiscal dont elle a fait l'objet au titre des exercices 2004à2007, l'administration fiscale a confirmé par un arrêté de taxation d'office en date du 1^{er} septembre 2010 le montant de sa notification initiale de 2.743.838 dinars en date du 22 décembre 2008. Il convient de noter que ce montant n'a pas été provisionné sur les comptes de Tuninvest Sicar.

Tuninvest SICAR a décidé de faire un recours en opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.»

*Source : Bulletin du CMF du vendredi 03 septembre 2010.